Document generated on 04/16/2024 3 p.m.

Recherches sociographiques

Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance : 25 ans plus tard à l'heure du Lac Meech*

Réjean Pelletier

Volume 32, Number 1, 1991

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056582ar
DOI: https://doi.org/10.7202/056582ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Pelletier, R. (1991). Review of [Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance : 25 ans plus tard à l'heure du Lac Meech*]. *Recherches sociographiques*, *32*(1), 89–90. https://doi.org/10.7202/056582ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

de l'excellence en milieu universitaire, il est sans doute nécessaire de prendre acte des *traditions* intellectuelles que d'éminents chercheurs et professeurs comme lui ont établies, ne serait-ce que pour veiller à leur continuité et forcer la modestie de ceux qui prétendent que cette excellence n'est présente dans les universités que depuis peu et est redevable aux succès économiques des francophones au Québec. Reconnaître la valeur de ces traditions et des œuvres comme celle de Rioux permettrait sans doute de préciser et d'étoffer la notion d'excellence, de la définir de telle manière que les jeunes universitaires des sciences sociales puissent librement s'en réclamer et les parfaire. La lecture de *Un peuple dans le siècle* permet tout cela, ce qui fait oublier le pessimisme qui le parcourt.

Jacques HAMEL

Département de sociologie,
Université de Montréal.

Daniel JOHNSON, *Égalité ou indépendance: 25 ans plus tard à l'heure du Lac Meech*, Outremont, V.L.B., 1990, 131 p.

Dans ce livre lancé au moment des assises de l'Union nationale (U.N.) en mars 1965 sous le titre provocateur de *Égalité ou indépendance*, Daniel Johnson défendait sa vision d'un Canada composé de deux nations égales. Vingt-cinq ans plus tard, au moment où se tenait le quatrième colloque sur les leaders politiques du Québec contemporain consacré à Daniel Johnson, est réédité l'ouvrage qui avait fixé les revendications majeures du parti dans le domaine constitutionnel des années 1960.

« Vingt-cinq ans se sont volatilisés, comme le souligne le journaliste Pierre GODIN dans sa préface, mais rien n'est vraiment réglé. » Il écrivait ces mots à l'heure où l'on épiloguait encore sur l'entente du Lac Meech. Depuis lors, cet accord est allé rejoindre un grand nombre d'autres documents constitutionnels qui ont nourri « l'industrie » du fédéralisme canadien, sans apporter de changements profonds aux grands traits de la constitution de 1867, à l'exception du coup de force de 1982. Ce qu'on présentait comme les conditions québécoises « minimales » attribuait, aux yeux des opposants à l'accord, une reconnaissance trop explicite au caractère distinct du Québec, censé être une « province comme les autres », et affaiblissait trop nettement les pouvoirs du gouvernement central. À l'évidence, on était encore loin de l'égalité recherchée par Daniel Johnson.

Mais que réclamait-il au juste ? Les thèmes évoqués dans *Égalité ou indépendance* sont toujours d'actualité, par-delà un style et un vocabulaire qui semblent parfois un peu vieillots. Tout d'abord, l'ancien chef de l'U.N. tente de s'inscrire en continuité avec ses prédécesseurs afin de bien montrer qu'il s'agit là d'une évolution et non d'une révolution. Il veut, en somme, « pousser jusqu'à leur aboutissement logique les prémisses posées par [ses] devanciers ». (P. 25.) Telle fut également la position adoptée par Robert Bourassa et René Lévesque pendant le quart de siècle qui a suivi.

Mais l'essentiel de sa «démonstration» repose sur l'existence au Canada d'un pays composé de deux nations. Les Canadiens français, selon le vocabulaire de l'époque, forment une communauté nationale, une nation qui a, de ce fait, droit à l'autodétermination. La reconnaissance de cette nation a des racines historiques profondes, alors que nous assistons, depuis la Confédération seulement, à la formation progressive d'une véritable nation anglo-canadienne qui reconnaît comme son État national le Canada sous la gouverne d'Ottawa. Les Canadiens français veulent faire du Québec leur État national, se heurtant à la loi de 1867 qui accorde les mêmes droits et les mêmes responsabilités à chacune des provinces. Les deux nations sont ainsi victimes d'une constitution périmée, et c'est la minorité qui en souffre le plus. Il faut donc procéder à une révision de ce contrat dans le sens de l'égalité juridique, c'est-à-dire faire des Canadiens français «une majorité par les droits».

Il ne suffit pas de se lancer dans le «replâtrage», dans les changements cosmétiques comme c'est l'habitude, mais de «refaire au complet» l'organisation politique du pays par la mise sur pied d'une assemblée constituante. Mais le Canada français doit d'abord préciser ses vues et ses besoins : ce sera le rôle d'un comité parlementaire et des États généraux de la nation canadienne-française.

Le test crucial sera celui de l'égalité non pas dans une fédération de dix provinces, mais dans «une fédération de deux nations égales en droit et en fait». (P. 124.) Sinon, il faudra adopter une autre solution, celle de l'indépendance. Cependant, le chef unioniste préfère, avant de se résoudre «à l'ultime recours du séparatisme, tenter tout ce qui peut encore être tenté». (P. 117.) Donc l'égalité d'abord, mais l'indépendance comme solution extrême... ou menace à brandir.

Toutefois, la Confédération ne peut être considérée comme une fin en soi. «Il en est qui veulent sauver la Confédération même au prix de l'autonomie du Québec. Moi, je suis prêt à sauver l'autonomie du Québec même au prix de la Confédération.» (P. 113.) «Québec d'abord», tel sera d'ailleurs le slogan de l'Union nationale au cours de la campagne électorale de 1966 où le parti est porté au pouvoir. Mais c'est la vision d'un Québec partenaire égal du Canada anglais qui est ici défendue avec force, avant toute idée d'indépendance à laquelle on se résignera si le test de l'égalité échoue.

À l'heure, non plus de l'entente du Lac Meech, mais d'une commission parlementaire élargie sur la constitution appelée commission Bélanger-Campeau, à l'heure du rapport Allaire qui est devenu la nouvelle bible constitutionnelle du Parti libéral du Québec, les thèmes évoqués par Daniel Johnson n'ont pas perdu leur actualité. En réalité, la saga n'est pas terminée, et nous avons la nette impression que, dans ce domaine, «rien ne change au pays du Québec». Dans vingt-cinq ans d'ici, l'ouvrage de Daniel Johnson sera-t-il encore toujours d'actualité ?

Réjean PELLETIER

Département de science politique,
Université Laval.